

N/REF : 6/05/2025 10H36 C:000053 I:02607
V/REF : AC/C18814
V/Email reçu le Mardi 06/05/2025 a 10H36

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GBR
IMMEUBLE : GEORGES BRASSENS-GBR
8 A 16, RUE GEORGES BRASSENS
.
35650 LE RHEU

Rennes, le 22 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 8 BRASSENS - M MME PAYEN 06 32 76 84 07 / 02 90 56 01 85
LOGEMENT N° 015644, PORTE N°5644, 2° ÉTAGE, TYPE 5
MOTIF : FUIITE SUR CHAUDIERE PROVOQUANT DDE CHEZ VOISIN D'EN DESSOUS
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 16/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES LOGEMENTS
CONSTAT : PAS DE FUIITE MAIS UN PROBLEME D'AÉRATION DES DEUX LOGEMENTS
PRÉCONISATION : AUGMENTER LA VENTILATION DU GROUPE VMC
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 19/05/25 a 15H53 M. E ROCHE

09/05 MSG LAISSÉ

NR LGESTION Email envoyé le 07/05/25 a 14H09 M. E ROCHE

0705: SUITE CONVERSATION AVEC LES LOCATAIRES CEUX CI NE CONSTATENT
AUCUNES FUITES CHEZ EUX AU NIVEAU DE LEUR CHAUDIERE, MERCI DE NOUS
PRÉCISER CE QUE NOUS FAISONS DE CETTE DEMANDE, CORDIALEMENT

0605: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PP	50	100,00	100,00
TOTAL H.T.				100,00
T.V.A. a 10,00%				10,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.